



1188 Gimel, le 6 mars 2017

CONSEIL COMMUNAL
GIMEL

RAPPORT

sur le préavis municipal n° 02-2017
présenté au Conseil Communal
en sa séance du 13 février 2017

«Vestiaires abris PC - Projet d'assainissement»

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les conseillers,

La Commission des finances, composée de Messieurs :

CORREVON Pierre-Yves, Président
MESSIEUX Cyril
PASCHE Jean-Marie
PICHON Stéphane
BOILLAT Nicolas, suppléant
EGLI Daniel, suppléant
DIEPERINK Edgar, rapporteur

s'est réunie,

- le 28 février 2017, pour les réponses de la Municipalité en présence de Mme Sylvie Judas, Syndic, Mme Anne-Laurence Berger, Municipale et de Mme Pascale Ducret, Boursière communale, que nous remercions pour leur collaboration,
- et le 6 mars 2017 pour l'élaboration du rapport.

La Cofin est unanime à reconnaître qu'il est temps de rénover et d'apporter quelques transformations à des locaux âgés de 30 ans.

L'estimation des coûts établis par le bureau d'architecture Crausaz à Lausanne a suscité quelques questions et remarques, notamment sur le nombre d'offres par CFC, sur le montant des honoraires du bureau d'architecture, auxquelles la Municipalité a répondu avec clarté et précision.

Le coût total des travaux s'élève à Fr. 246'000.- et notre commune a les liquidités nécessaire pour réaliser ces travaux (Compte Raiffeisen 1001.36). Ce montant provient des frais d'entretien libéré par le canton en 2011 pour la gestion des abris PC.

Le solde disponible du compte bancaire 1001.36 s'élèvera à arrondi Fr. 33'500.-, qui ne pourra être utilisé que pour l'entretien des abris PC.

En conclusion de ce qui précède, la Commission unanime demande au Conseil :

1. De l'autoriser à prélever un montant de Fr. 246'000.- TTC déposé sur le compte bancaire 1001.36 auprès de la banque Raiffeisen ;
2. D'amortir ces travaux sur une période de 20 ans ;
3. De prendre acte que ces travaux entraîneront des charges supplémentaires d'amortissement d'un montant estimé à Fr. 8'700.- après déduction du compte de réserve de Fr. 71'867.50.

Le Président



Le rapporteur



Les membres

